

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE MONTANS**

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Montans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elodie FLEURY-CHARRIE, Vice-Présidente.

Présents : MM Elodie FLEURY-CHARRIÉ, Vice-Présidente, Eric FORET, Marielle BONFANTI, Marie LINDAUER, Anne-Marie AZEMAR, Michèle THOMAS, Maryse FAU-LIENARD.

Excusés : M. Jonathan VIDAL et Mme Audrey FURTAK

Mme Maryse FAU-LIENARD a été nommée secrétaire.

En l'absence de M. Jonathan VIDAL, Président du CCAS, Mme Elodie FLEURY-CHARRIE, Vice-Présidente, prend la présidence et ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE

Mme Elodie FLEURY-CHARRIE et Mme Maryse FAU-LIENARD font le compte rendu de l'entretien du 13 mai 2026 avec le demandeur de l'aide financière pour insertion professionnelle. Après discussion, il semblerait que l'aide demandée ait été déjà versée à l'organisme de formation par le FAJ (fonds d'aide aux jeunes). Le demandeur devait se renseigner pour confirmation mais n'ayant pas donné de réponse ni aux secrétaires de mairie ni à Mme Elodie FLEURY-CHARRIE, malgré plusieurs messages laissés sur son répondeur téléphonique, le dossier ne peut être finalisé à ce jour. Mme Elodie FLEURY-CHARRIE va essayer à nouveau de joindre cette personne dans les prochains jours.

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Une copie du projet de règlement intérieur du CCAS a été remis à chaque membre présent. La lecture en a été faite par Mme Elodie FLEURY-CHARRIE, aucune modification n'a été demandée par les membres présents. Le règlement intérieur sera donc soumis à délibération lors de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Elodie FLEURY-CHARRIE informe le conseil d'administration qu'un registre des personnes vulnérables doit être mis en place. Celui-ci permettra de joindre les personnes inscrites lors des périodes de canicule ou risque exceptionnel (épidémie, grand froid) pour s'assurer qu'elles vont bien. Les inscriptions sur ce registre étant sur la base du volontariat un formulaire va être établi, les informations essentielles qui doivent figurer sont : nom - prénom - adresse - n° de tel et personne à joindre en cas d'urgence. Le registre a pour but de recenser les personnes de 65 ans et plus, de 60 ans inaptes au travail ou adultes handicapés de la commune. L'aide de l'ADMR et de la présidente des aînés sera précieuse pour relayer l'information. Des affiches et flyers vont être récupérées auprès de la CPAM, l'ARS ou Santé Publique France pour informer la population des dangers liés à la canicule. Une organisation se mettra ensuite en place au sein du CCAS pour appeler les personnes inscrites sur le registre.
- La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

La Vice-Présidente,

Elodie FLEURY-CHARRIE



La secrétaire de séance,

Maryse FAU-LIENARD

